

COMMUNE DE SAINT-USAGE

Document arrêté

PLAN LOCAL D'URBANISME

5. Annexes

5.2 Annexes sanitaires

5.2.3 Notice relative aux réseaux et au système d'élimination des déchets

Pièce n°5.2.3

Arrêté par délibération du
Conseil Municipal :
le 02 mars 2023

Approuvé par délibération du
Conseil Municipal :

Les déchets ménagers à Saint-Usage

Sources : site internet de Saint-Usage (<https://saint-usage.fr/au-quotidien/infos-pratiques/dechets-et-tri-selectif/>) et site internet de la Communauté de Communes Rives de Saône (<https://www.rivesdesaone.fr/dechets>), Qualité et prix du service public d'élimination des déchets Rapport annuel de l'exercice 2015.

La Communauté de Communes Rives de Saône possède les compétences suivantes d'après les statuts, version 6 du 18 décembre 2013 :

- Collecte, valorisation et traitement des ordures ménagères et assimilées
- Création, gestion, aménagement et entretien des équipements des déchèteries et PAV

La CC Rives de Saône compte 38 communes en 2015 pour une superficie de 379.1 km² et une densité de population de 54.4 hab/km².

La Communauté de communes a mis en place la redevance incitative sur son territoire depuis le 1^{er} janvier 2013.

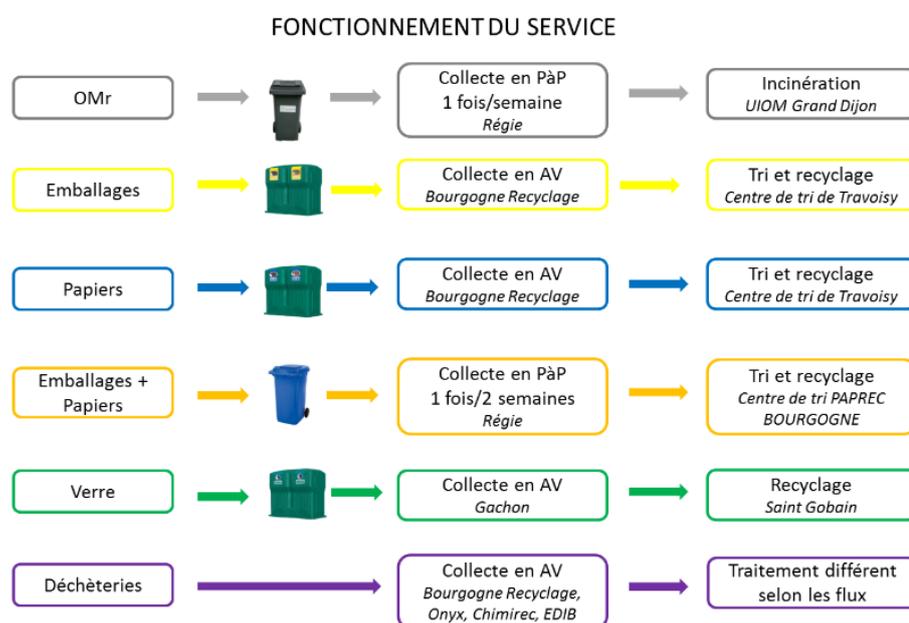
Concernant la gestion des déchets à l'échelle communale :

- **les ordures ménagères** sont collectées tous les mardis par la Communauté de Communes « Rives de Saône » Saint Jean-de-Losne / Seurre
- **les objets encombrants** sont eux ramassés chaque 1^{er} jeudi du mois par les employés municipaux de la Commune
- **les déchets sélectifs** (emballages + papiers) sont collecté en porte à porte une fois toutes les deux semaines.

Plusieurs points d'apport volontaire sont situés sur la commune de Saint-Usage : 2 PAV au port et 1 PAV Rue du stade.

Une déchetterie est située sur le ban communal. De plus, La Communauté de Communes Rives de Saône met à disposition des composteurs à tarif préférentiel auprès des usagers du service Déchets. Une ancienne décharge est par ailleurs présente sur le territoire communal.

Le fonctionnement général du service de collecte et de traitement des déchets s'organise comme dans le schéma suivant.



Source : Qualité et prix du service public d'élimination des déchets Rapport annuel de l'exercice 2015.

L'intégralité des déchets ménagers est acheminée à l'usine d'incinération des déchets de Dijon. Cette usine comprend une chaufferie bois des Péjoce d'une capacité de 50 000 tonnes par an. L'air chaud de la combustion passe à travers un échangeur vertical et transfère ses calories à l'eau qui alimentera les abonnés. Les cendres produites par la combustion est convoyé sous forme de pâte pour être réutilisée pour l'activité agricole.

Le tri des emballages et papiers sont collectés par la société Bourgogne Recyclage et acheminés vers le centre de tri de Travoisy à Ruffey les Beaune.

L'eau potable à Saint-Usage

Sources : Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement du *Pays Losnais*, Commune de Saint-Usage, Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'eau potable 2017 du SIAEPA PAYS LOSNAIS

➤ Gestion du réseau d'eau potable.

L'alimentation en eau potable du territoire communal est assurée par le Syndicat d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement du Pays Losnais (SIAEPA du Pays Losnais).

➤ Les ressources

Saint-Usage est alimentée par un puits situé sur la commune d'Echenon. L'eau y est prélevée par deux pompes fonctionnant en alternance.

Le puits d'Echenon alimente en eau potable le Syndicat d'Alimentation en Eau Potable du d'Assainissement du Pays Losnais (SIAEPA du Pays Losnais). Celui-ci dessert les communes de Saint-Jean-de-Losne, Losne, Saint-Usage et Echenon. Il permet également d'alimenter le Syndicat de Laperrière via une connexion au niveau de Maison Dieu (commune de Losne). Ce puits est concerné par un périmètre de protection de captage.

Cependant, cette ressource unique connaît depuis quelques années des problèmes de qualité (présence régulière de Métolachlore). Il est alors envisagé de remettre en service les deux puits de Saint-Jean situés sur la commune de Saint-Usage (en bordure de Saône et à proximité du camping). Ces deux puis captent les eaux d'accompagnement de la nappe de la Saône. Des études sont actuellement en cours mais aucun périmètre réglementaire n'a encore été défini.

Le puits de Brazey en Plaine, captage de la Croix Blanche est également présent sur le territoire communal de Saint-Usage mais il est exploité par le Syndicat Intercommunal des Eaux de Brazey en Plaine.

La capacité de prélèvement est de 2 440 m³/j. La station de traitement est située dans la commune de St Jean de Losne. La capacité de production est de 1 800 m³/j. Le traitement de l'eau consiste en une simple injection de chlore gazeux.

De plus, Le service d'eau possède quatre réservoirs sur tour en fonctionnement qui sont les suivants :

Commune	Site	Volume utile
ECHENON	Réservoir des Têtes	750 m ³
LOSNE	Réservoir aux Beudes	500 m ³
SAINT JEAN DE LOSNE	Réservoir Place Belle Défense	300 m ³
SAINT USAGE	Réservoir de la Gare	100 m ³

L'Agence Régionale de Santé opère régulièrement des contrôles sur la qualité de l'eau distribuée à Saint-Usage. Ainsi, il y a eu 11 analyses en 2021 et 20 analyses en 2020, qui ont conclu à une eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

- une bonne qualité microbiologique,
- une bonne qualité organoleptique,
- des teneurs en substances indésirables (chlore, métaux, pesticides, nitrates...) satisfaisantes et respectant les références de qualité,

Seul le contrôle du 25 mai 2021 était non respectueux des références de qualité par une teneur en bactéries et spores sulfitoréductrices trop élevées.

Le dernier rapport d'analyse est reproduit pages suivantes (Source : <https://orobnat.sante.gouv.fr/>).

➤ La consommation à Saint-Usage.

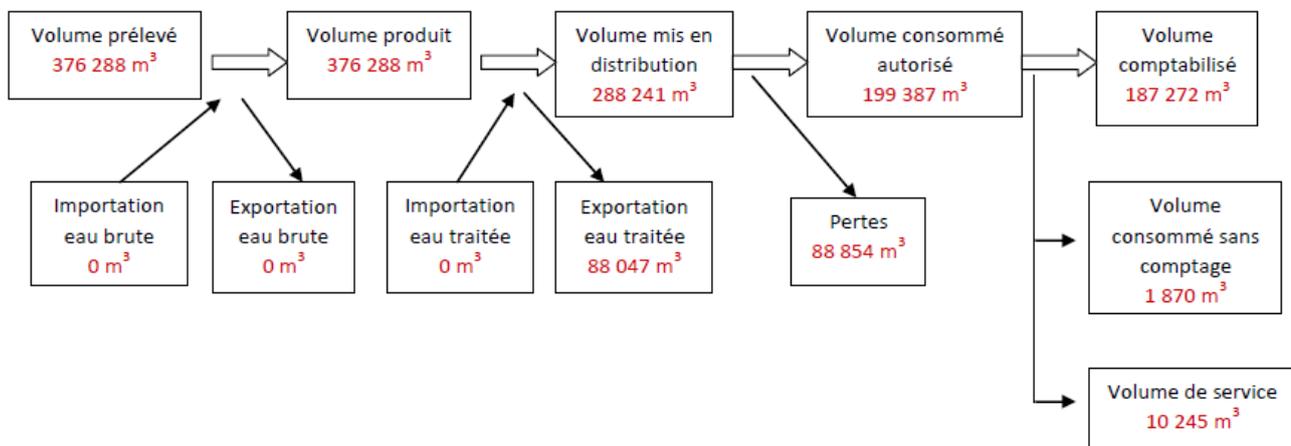
En 2017, 376 288 m³ (soit 1 030 m³/j environ) ont été prélevés dans la nappe et 288 241 m³ ont été mis en distribution. 88 846 m³ ont été exportés au niveau du surpresseur de Maison de Dieu.

D'après l'arrêté préfectoral de mai 2016, le prélèvement d'eau au captage est limité à un volume annuel de 400 000m³. Cependant, ce prélèvement fait l'objet d'une régularisation pour tenir compte des nouveaux besoins en eau du bénéficiaire.

Le volume mis en distribution a varié de 3 508m³ entre 2016 et 2017, soit une augmentation de 1.2%.

Le volume consommé autorisé (distribué auprès des abonnés, livré gratuitement, consommé sans comptage et volumes de service réseau) sur 2017 est de 199 387 m³, soit une perte de 88 854m³. Le rendement du réseau de distribution 69.17 %.

Figure 2 : Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2017



Source : Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'eau potable 2017 du SIAEPA PAYS LOSNAIS

Sur cette période, 2 174 abonnés ont été desservis en eau, dont 2 054 particuliers, 59 collectivités et 61 professionnels. La consommation moyenne d'eau, toutes utilisations comprises, est donc de 92m³/an/abonné, soit 251l/j/abonné.

Parmi l'ensemble des abonnés du SIAEPA, 610 abonnés appartiennent à la commune de Saint-Usage, dont 573 particuliers, 16 collectivités et 21 professionnels.

➤ Évaluation des besoins

La marge de volume prélevé est niveau du captage, selon les valeurs de l'arrêté préfectoral n'est que de 23 712m³ par an, soit une augmentation potentielle de 257 abonnés.

L'objectif du PLU entrainera une consommation supplémentaire de **14 536 m³/an**. Les ressources et réseaux en eau potable sont compatibles avec cette évolution de la commune mais la marge reste faible.

Cependant, la régularisation en cours du prélèvement pour tenir compte des nouveaux besoins en eau permet également d'augmenter cette marge.

De plus, il est envisagé de remettre en service les deux puits de Saint-Jean situés sur la commune de Saint-Usage. Un rapport a été réalisé fin 2016 par le bureau d'études ARTELIA dans le cadre de la constitution du

dossier préliminaire à la déclaration d'utilité publique instaurant des périmètres de protection autour de ces captages. Cette procédure est actuellement en cours et aucun périmètre règlementaire n'a encore été défini.

L'ensemble de ces mesures permettra une évolution communal compatible avec la ressource en eau.

➤ **Le réseau et le stockage.**

Le rendement du réseau de distribution est de 76.39%, ce qui est considéré comme un bon rendement.

Le réseau du Syndicat d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement du Pays Losnais possède quatre réservoirs sur tour.

Commune	Site	Volume utile
ECHENON	Réservoir des Têtes	750 m ³
LOSNE	Réservoir aux Beudes	500 m ³
SAINT JEAN DE LOSNE	Réservoir Place Belle Défense	300 m ³
SAINT USAGE	Réservoir de la Gare	100 m ³

Ce réseau dessert aussi les poteaux incendies au nombre de 39 sur Saint-Usage d'après Idéo Bourgogne-Franche-Comté.

➤ **Résultats des analyses du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine**

INFORMATIONS GENERALES

Date du prélèvement	23/06/2021 10h50
Commune de prélèvement	LAPERRIERE-SUR-SAONE
Installation	SIAEPA DU PAYS LOSNAIS
Service public de distribution	SIAEPA DU PAYS LOSNAIS
Responsable de distribution	SUEZ EAU FRANCE - AGENCE JURA - SAONE
Maître d'ouvrage	SIAEPA DU PAYS LOSNAIS

CONFORMITE

Conclusions sanitaires	Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.
Conformité bactériologique	Oui
Conformité physico-chimique	Oui
Respect des références de qualité	Oui

RESULTATS D'ANALYSES

Paramètre	Valeur	Limite de qualité	Référence de qualité
Entérocoques /100ml-MS	0 n/(100mL)	≤ 0 n/(100mL)	
Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	0 n/(100mL)		≤ 0 n/(100mL)
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	93 n/mL		
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	>300 n/mL		
Bactéries coliformes /100ml-MS	0 n/(100mL)		≤ 0 n/(100mL)
Escherichia coli /100ml - MF	0 n/(100mL)	≤ 0 n/(100mL)	
Température de l'eau *	19,0 °C		≤ 25 °C
Température de mesure du pH	20,1 °C		
Couleur (qualitatif)	Aucun changement anormal		
Aspect (qualitatif)	Aspect normal		
Odeur (qualitatif)	Changement anormal		
Saveur (qualitatif)	Aucun changement anormal		
Turbidité néphélométrique NFU	<0,50 NFU		≤ 2 NFU
Chlore libre *	0,10 mg(Cl ₂)/L		
Chlore total *	0,18 mg(Cl ₂)/L		
pH *	7,2 unité pH		≥6.5 et ≤ 9 unités pH
pH	7,2 unité pH		≥6.5 et ≤ 9 unités pH
Conductivité à 25°C	573 µS/cm		≥200 et ≤ 1100 µS/cm
Fer total	<10 µg/L		≤ 200 µg/L
Manganèse total	<1 µg/L		≤ 50 µg/L
Ammonium (en NH ₄)	<0,01 mg/L		≤ 0.1 mg/L

L'assainissement à Saint-Usage

Sources : <http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/>, Rapport relatif au Prix et à la Qualité du Service Public d'assainissement collectif pour l'exercice 2016 du SIAEPA PAYS LOSNAIS,
<https://www.services.eaufrance.fr/donnees/>

➤ Assainissement eaux usées.

La compétence d'assainissement du territoire communal est assurée par le Syndicat d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement du Pays Losnais (SIAEPA du Pays Losnais).

↳ Réseau collectif.

Le service public d'assainissement collectif dessert **2087** abonnés sur les 4 communes gérées par le Syndicat (4952 habitants desservis). Parmi ces abonnés, 556 appartiennent à Saint-Usage

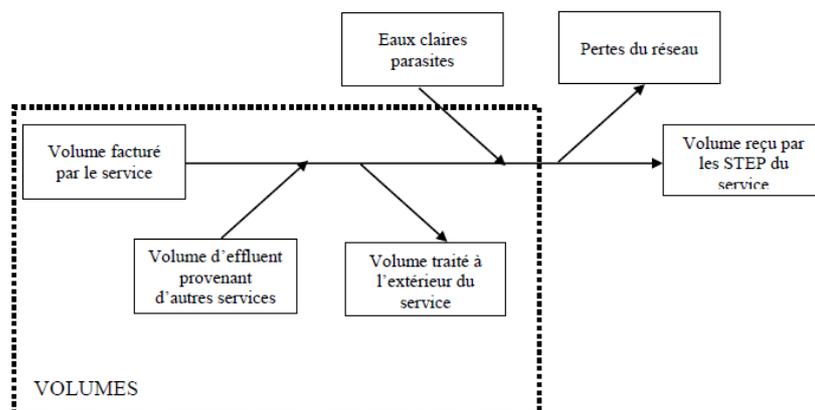
Le zonage d'assainissement collectif comprend l'ensemble de la zone urbanisée de la commune.

L'ensemble du réseau d'assainissement transporte les effluents vers la station d'épuration des eaux usées (STEP) de Saint Jean de Losne. Après traitement, les effluents sont rejetés dans la Saône d'après l'autorisation par arrêté préfectoral du 31 décembre 2009.

Le réseau ne comprend pas d'ouvrage pour maîtriser les déversements d'effluents dans le milieu naturel.

167 178 m³ d'eau ont été facturés par le SIAEPA en 2016 dont 35 888 m³ pour Saint-Usage.

Des eaux claires peuvent parasiter le réseau. L'importance des eaux claires parasites peut être approchée par la différence entre le total des volumes assujettis, des volumes d'effluents importés, diminué du total des volumes d'effluents exportés et le total des volumes mesurés en station.



Source : Rapport relatif au Prix et à la Qualité du Service Public d'assainissement collectif pour l'exercice 2016 du SIAEPA PAYS LOSNAIS

En 2016, les volumes d'eaux claires parasites s'élevaient à 132 048 m³ pour 299 226 m³ d'eau traitée.

Le Syndicat d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement du Pays Losnais (SIAEPA du Pays Losnais) dispose d'un réseau séparatif pluvial.

↳ Station d'épuration.

La station d'épuration de Saint Jean de Losne est dimensionnée pour traiter 6555 Equivalents-Habitants. Les boues produites servent à l'épandage sur sol agricole, forestier, en voie de reconstitution, mise en décharge, incinération, fabrication de matière fertilisantes ou de supports de cultures, apport de boues liquides en tête d'une autre station.

D'après le RPQS, la performance des ouvrages d'épuration était conforme en 2016 mais les équipements d'épuration non conformes. D'après le portail d'information sur l'assainissement communal du ministère de la transition écologique, ces deux paramètres sont conformes en 2019.

En 2019, la charge hydraulique a été de 4 721 EH, soit 820 m3/j en moyenne.

Les charges organique et chimique de 2016 sont les suivantes :

Date bilan	Conformité	Conformité du rejet en concentration ou/et en rendement selon arrêté									
		DB05		DCO		MES		NTK		PT	
		Conc mg/ l	Rend. %	Conc mg/ l	rend. %	Conc mg/ l	rend. %	Conc mg/ l	rend. %	Conc mg/ l	rend. %
année 2016	Conforme	3.0	98.65	19.2	96.34	2.98	98.76	4.11	93.76	2.98	53.45

Les rendements d'épuration sont bons et respectent la réglementation sur tous les paramètres.

Avec une capacité nominale de 6555 EH et une charge entrante de 4721 EH en 2019, la marge de la station est de 1834 Equivalents-Habitants. Cette capacité est donc largement suffisante pour une augmentation de la population de la commune.

↳ Assainissement autonome.

Taux de desserte par des réseaux de collecte d'eaux usées (P201.1) par système d'assainissement est défini par l'arrêté du 2 mai 2007 comme le nombre d'abonnés du service public d'assainissement collectif rapporté au nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif dans l'agglomération d'assainissement au sens de l'article R. 2224-6 du code général des collectivités territoriales. Un abonné est compté comme desservi par un réseau d'assainissement dès lors qu'un réseau existe devant l'immeuble.

En 2016, le taux de desserte du territoire s'élevait à 96.9%.

Le Service Public de l'Assainissement Non Collectif est géré par la Communauté de communes de Rives de Saône. D'après l'observatoire national des services d'eau et d'assainissement, en 2019 7 212 habitants étaient desservis par un assainissement autonome sur toute la communauté de commune.

Sur Saint-Usage, des travaux d'extension du système d'assainissement est à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service.

➤ **Zonage d'assainissement (Cf. plan en annexe du PLU)**

Le zonage d'assainissement est joint au PLU. Ce zonage inclut tous les secteurs urbanisés de Saint-Usage ainsi que les zones ouvertes à l'urbanisation dans ce projet de PLU.